



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 55 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : suivi et application
de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits
États insulaires en développement**

Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été préparé en application de la résolution 63/213 par laquelle l'Assemblée générale a décidé de convoquer, en septembre 2010, une réunion d'examen de haut niveau des progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de Maurice. Le rapport donne un aperçu des dispositions prises en prévision de cet examen. Il rend également compte des efforts que les petits États insulaires en développement continuent de déployer avec le soutien du système des Nations Unies et de la communauté internationale, pour le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

* A/64/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement	3
B. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	3
II. Suivi de la Stratégie de Maurice	4
A. Préparatifs en prévision de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice	4
B. Examen thématique de l'application de la Stratégie de Maurice par la Commission du développement durable	6
C. Services de Secrétariat	8
D. Collaboration avec le système des Nations Unies	10
E. Soutien régional et international	11
III. Mesures pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	12
A. Mesures prises par les États Membres	12
IV. Conclusions	20

I. Introduction

A. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement

1. Au moment où la communauté internationale prépare la réunion d'examen des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, il convient de rappeler les caractéristiques et vulnérabilités propres à ce groupe de pays, qui justifient que leur soient accordés une attention et un soutien continus par le système des Nations Unies et par l'ensemble de la communauté internationale.

2. Les petits États insulaires en développement ont un certain nombre de problèmes structurels en commun. Leurs populations et leurs marchés sont modestes; leur base de ressources est étroite, fragile et sujette aux perturbations causées par les catastrophes naturelles; leurs recettes en devises étrangères dépendent d'une gamme restreinte de produits primaires d'exportation; et les capitaux qu'ils possèdent en propre pour investir dans la production sont limités. Pour toutes ces raisons, les petits États insulaires en développement ne sont guère en mesure de réaliser des économies d'échelle. Les caractéristiques des petits États insulaires en développement sont en outre les suivantes : éloignement, dispersion géographique, fragilité de leurs écosystèmes, contraintes en matière de transports et de communications, isolement par rapport aux marchés, vulnérabilité aux chocs économiques et financiers exogènes, approvisionnement limité en eau douce, forte dépendance par rapport aux importations, épuisement de ressources non renouvelables et faibles capacités humaines et institutionnelles pour la prise de décisions stratégiques.

3. Les effets néfastes des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer représentent les menaces les plus immédiates pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les répercussions du réchauffement de la surface des océans se ressentent déjà à travers la fréquence et l'intensité accrues des phénomènes climatiques. Leurs effets se manifestent sous forme de dégradation de l'environnement, de perte d'infrastructures, de risques accrus pour la santé et de stress économique. Les terres arables, les ressources en eau et la biodiversité sont également soumises à des pressions de plus en plus fortes. Les récifs coralliens sont menacés par le réchauffement et l'acidification croissante des océans. Le tourisme et l'agriculture des petits États insulaires en développement risquent d'être touchés d'une manière disproportionnée par le changement climatique, et les moyens d'existence des communautés côtières sont de plus en plus menacés.

4. Ces caractéristiques constituent un ensemble de vulnérabilités qui, prises collectivement, sont uniques et appellent une réponse qui tienne compte de la nécessité de les réduire dans le cadre d'une stratégie globale visant à permettre aux petits États insulaires en développement de parvenir au développement durable.

B. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

5. L'adoption de la Stratégie de Maurice avait pour principal objectif de mobiliser des moyens d'action. Cette stratégie a permis d'identifier un cadre pour la poursuite de l'action menée par les petits États insulaires en développement pour

réduire leur vulnérabilité économique, environnementale et sociale, avec l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Cette stratégie visait à éradiquer la pauvreté, à améliorer les moyens d'existence des communautés de ces États et à favoriser leur progression vers le développement durable en général grâce à l'attention accordée à l'élaboration et à l'application de stratégies nationales de développement durable, aux efforts tendant à améliorer et renforcer les capacités humaines et institutionnelles, à l'encouragement à coopérer avec des partenaires régionaux et internationaux pour dynamiser les flux d'investissement et favoriser l'octroi d'une assistance financière à des conditions plus favorables, ainsi qu'à un appui technique et à un transfert approprié de technologies permettant d'accroître la capacité des petits États insulaires en développement à surmonter leurs vulnérabilités spécifiques.

6. Dans sa résolution 63/213, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de prendre, en prévision de sa soixante-quatrième session, les mesures spécifiques suivantes au titre de l'application de la Stratégie de Maurice :

a) Faire rapport sur le suivi et l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice;

b) Faire rapport sur les dispositions prises en prévision d'une réunion d'examen de haut niveau de l'application de la Stratégie de Maurice, qui se tiendrait à sa soixante-cinquième session.

7. Le présent rapport a été préparé en application de la demande susmentionnée, à savoir que le Secrétaire général fasse rapport à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, sur les éventuelles dispositions prises en prévision de la réunion d'examen de haut niveau et communique ses prévisions concernant de futures initiatives qui s'inscriront dans le cadre du processus préparatoire de ladite réunion. Il décrit également les progrès de l'action menée pour promouvoir l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, conformément à la résolution 63/213.

8. Pour la préparation du présent rapport, les organes compétents du système des Nations Unies (y compris les commissions régionales), les organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement, les représentants de la société civile et des gouvernements d'États Membres des Nations Unies ont été consultés.

II. Suivi de la Stratégie de Maurice

A. Préparatifs en prévision de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice

9. Les préparatifs en prévision de l'examen quinquennal de l'application de la Stratégie de Maurice ont commencé et sont résumés ci-après.

10. À sa dix-septième session, la Commission du développement durable a décidé que la réunion d'examen de haut niveau du comité préparatoire serait convoquée durant sa dix-huitième session, en mai 2010.

11. En prévision de la réunion du comité préparatoire, le Département des affaires économiques et sociales a programmé trois réunions d'examen régionales qui seront

tenues au début de 2010 pour les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, pour ceux des Caraïbes et pour ceux du Pacifique. Les participants évalueront les progrès accomplis et se pencheront sur les grandes difficultés rencontrées régulièrement dans l'application de la Stratégie de Maurice, eu égard en particulier aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement. Les réunions d'examen régionales offriront l'occasion de procéder à des évaluations nationales et régionales des mesures prises à l'appui de l'application de la Stratégie de Maurice. Ces évaluations seront ensuite consolidées lors d'une réunion interrégionale des petits États insulaires en développement, qui se tiendra à la veille de la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

12. Le comité préparatoire examinera le rapport complet du Secrétaire général sur la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, qui sera préparé par le Département des affaires économiques et sociales en consultation avec le système des Nations Unies et avec les organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement. Il recevra aussi les résultats des réunions d'examen régionales et interrégionales et devrait déterminer la structure et le mode de fonctionnement de la réunion d'examen de haut niveau.

13. Le Département des affaires économiques et sociales, en coopération avec la communauté des donateurs et avec le soutien de cette dernière, mettra à disposition des ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir le processus de la Stratégie de Maurice et faciliter la participation de représentants des petits États insulaires en développement aux réunions régionales et interrégionales.

14. En prévision de ces réunions régionales et interrégionales, les petits États insulaires en développement ont été invités à soumettre des rapports d'évaluation nationaux sur la base des directives distribuées par le Département des affaires économiques et sociales. Ces rapports d'évaluation nationaux devraient jouer un rôle important dans le processus d'examen. Aussi le Département étudie-t-il les moyens d'aider les États Membres à établir ces rapports, compte tenu de la vaste couverture de la Stratégie de Maurice et du calendrier limité auquel les États Membres sont astreints à cet égard, ainsi que d'autres obligations de présentation de rapports. À ce jour, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a pris des dispositions pour aider les petits États insulaires en développement de cette région à préparer leurs évaluations nationales.

15. Les organismes pertinents du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales régionales, les principales organisations internationales, l'ensemble de la communauté internationale et les organismes représentant la société civile ont également été invités à soumettre des rapports sur les mesures prises à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement. Leurs rapports devraient également contribuer à une évaluation globale des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie de Maurice.

16. Le Département des affaires économiques et sociales a engagé des consultations ordinaires avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et avec des représentants d'organismes et d'institutions des Nations Unies et des organisations intergouvernementales régionales pour les Caraïbes, pour le Pacifique et pour l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer de Chine méridionale. Ces organismes sont appelés à jouer un rôle intégré

dans le processus d'examen formel, en particulier lors des réunions d'examen régionales.

17. Le processus d'examen de la Stratégie de Maurice se poursuit parallèlement à d'autres processus d'examen importants au sein du système des Nations Unies. Une réunion de haut niveau chargée d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des objectifs du Millénaire pour le développement 10 ans après leur adoption se tiendra lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, en septembre 2010. La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique aura lieu en juillet 2010. Le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2000-2010 sera examiné dans le courant de l'année 2011.

18. Tous ces processus d'examen nécessiteront un vaste exercice d'évaluation et de présentation de rapports aux niveaux national et régional et porteront sur des questions qui font partie intégrante de la Stratégie de Maurice. Étant donné les défis posés aux petits États insulaires en développement du fait de leurs capacités humaines et institutionnelles, le Département des affaires économiques et sociales conduira ces processus dans le cadre de la collaboration avec les organismes et institutions des Nations Unies, dont le PNUD, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour aider les petits États insulaires en développement à tenir leurs obligations en matière de présentation de rapports. Des efforts seront faits pour encourager des synergies aux fins de l'établissement des rapports nationaux.

19. Des activités, réunions et autres manifestations sont également prévues par les organismes du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales et les organisations intergouvernementales régionales, qui entrent dans le cadre général de l'application de la Stratégie de Maurice.

20. Le Département des affaires économiques et sociales aura sur son site une fenêtre spécialement consacrée à la Division du développement durable pour tenir la communauté internationale au courant des activités liées au processus d'examen de la Stratégie de Maurice.

B. Examen thématique de l'application de la Stratégie de Maurice par la Commission du développement durable

21. La Commission du développement durable continue de faire office de principal forum pour le processus de suivi et d'examen de l'application de la Stratégie de Maurice. Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'examen biennal des modules thématiques par la Commission. C'est pourquoi, au cours de la précédente période biennale, il a été accordé une attention toute particulière aux progrès accomplis ainsi qu'aux défis et contraintes auxquels les petits États insulaires en développement demeurent confrontés en ce qui concerne la sécheresse, la désertification, la gestion durable des terres, le développement rural et l'agriculture.

22. En 2000, la question de l'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme a été abordée lors d'un débat général du Comité

préparatoire intergouvernemental pour la dix-septième session de la Commission du développement durable. La lenteur avec laquelle le Programme d'action de la Barbade est exécuté et la Stratégie de Maurice appliquée a de nouveau été jugée préoccupante. Même si les petits États insulaires en développement eux-mêmes ont fait quelques progrès aux niveaux national et régional pour renforcer leurs capacités institutionnelles de développement durable, formuler des stratégies et des plans d'action et mettre en œuvre des réformes politiques, on a constaté que nombre d'entre eux demeurent confrontés à des contraintes qui freinent leur accession au développement durable. Ces contraintes sont notamment leurs modestes ressources techniques, financières et humaines ainsi que les effets de facteurs exogènes, en particulier la crise financière mondiale. Des délégations ont lancé un appel d'urgence afin que des efforts concertés soient déployés à l'appui de l'application de la Stratégie de Maurice. À cet égard, les délégués ont salué la décision de convoquer une réunion d'examen de deux jours sur l'application de la Stratégie de Maurice, en septembre 2010.

23. En prévision de l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice, des délégués ont vivement exhorté tous les partenaires de développement à tenir les engagements pris pour faire avancer le Programme d'action de Bruxelles et le processus d'application de la Stratégie de Maurice. Les efforts déployés aux niveaux national et régional doivent bénéficier de l'appui complémentaire de la communauté internationale. En particulier, les délégués ont souligné la nécessité d'améliorer le soutien en termes d'assistance financière, de renforcement des capacités institutionnelles, de transfert de technologies et d'accès aux meilleures pratiques.

24. La gravité des effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer sur le développement durable en général des petits États insulaires en développement a été soulignée, ainsi que leurs répercussions directes sur la santé et sur le bien-être des communautés locales. Des délégations du Pacifique ont indiqué que les populations des zones de faible élévation et des îles reculées devraient inévitablement être déplacées et que cette option était déjà bien réelle au niveau de la planification. De nombreux participants ont donc plaidé pour que l'adaptation aux changements climatiques soit intégrée dans la gestion des sols, des bassins versants et des zones côtières, et que la question du changement climatique soit prise en compte dans les stratégies de développement nationales et sectorielles. Les délégués ont également souligné la nécessité de renforcer, aux niveaux national et local, la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques à court, moyen et long terme par le biais de mesures propres à renforcer la protection de la biodiversité terrestre et marine et, d'autre part, des ressources écologiques.

25. Les participants se sont également intéressés aux effets de la crise alimentaire mondiale sur les petits États insulaires en développement. Il a été recommandé de déployer des efforts concertés pour développer les capacités de production locale de manière à renforcer la sécurité alimentaire. Ils ont également fait valoir que la gestion durable des fonds de pêche, des ressources sylvicoles et agricoles et des ressources en eau douce était importante pour améliorer la sécurité alimentaire et l'accès à la nourriture dans les petits États insulaires en développement.

26. En ce qui concerne l'agriculture durable et le développement rural, des délégués ont indiqué que l'agriculture durable n'était pas possible dans les petits États insulaires en développement sans une assurance récoltes appropriée, étant donné la vulnérabilité de leur économie aux phénomènes climatiques extrêmes qui

entraînent souvent la destruction totale des exploitations agricoles. Des délégations de petits États insulaires en développement ont fait observer qu'il fallait élaborer une réponse politique intégrée et coordonnée pour relever les défis auxquels leur agriculture était confrontée. Cela suppose des investissements plus importants dans la science et la technologie au service des systèmes agricoles; la promotion de la compétitivité agricole par l'élaboration de systèmes d'exploitation efficaces; la diversification des cultures et le développement d'activités à valeur ajoutée; une recherche-développement plus dynamique; des mesures pour limiter l'érosion et les dégâts provoqués par les produits agrochimiques; l'élaboration d'initiatives de partenariat pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies modernes appropriées; et des efforts axés sur la gestion post-récoltes, la commercialisation et le développement de produits orientés vers un marché étroit.

27. La nécessité a été reconnue d'adopter une approche globale de la gestion et de la lutte contre les espèces envahissantes qui menacent la biodiversité, les moyens de subsistance locaux, la sécurité alimentaire, l'environnement et la santé humaine dans les petits États insulaires en développement.

28. On a souligné que le tourisme était un secteur prometteur qui fournissait directement des revenus aux populations rurales et contribuait à revitaliser l'agriculture et le développement rural des petits États insulaires en développement, à renforcer la sécurité alimentaire et à promouvoir la prospérité des collectivités rurales. On a également évoqué l'intérêt que présente la diversification agronomique pour améliorer la résilience du secteur rural aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles. En outre, des délégués ont souligné la nécessité de créer des créneaux spécialisés, compte tenu de l'incapacité des petits États insulaires en développement à rivaliser à l'international sur le plan des prix et des volumes du fait de l'absence de production d'échelle.

29. La nécessité a été soulignée de recourir à des stratégies propres à accroître la productivité agricole et à dynamiser les activités de développement rural, qui sont étroitement liées dans les petits États insulaires en développement et se caractérisent par une faible productivité. Parmi les réponses politiques permettant d'accroître la productivité figurent la prestation de services de vulgarisation agricole de haute qualité aux exploitants; la recherche de solutions technologiques simples permettant de relever le niveau de productivité, par exemple une meilleure sélection des cultures en fonction du type de sol; l'amélioration des méthodes d'irrigation ainsi que l'utilisation d'outils plus modernes et plus efficaces; et de petites innovations à impact élevé.

30. Les participants ont également souligné la nécessité de soutenir les efforts de développement durable des petits États insulaires en développement par la coopération entre parties prenantes. Ils ont notamment reconnu la capacité des partenariats internationaux, notamment des partenariats public-privé et de la coopération horizontale, à concourir de manière constructive à la mobilisation de ressources à l'appui de ces États.

C. Services de secrétariat

31. Le Département des affaires économiques et sociales, par l'intermédiaire de son Groupe des petits États insulaires en développement, a continué à faciliter la mise en œuvre coordonnée, à l'échelle du système, du programme en faveur des

petits États insulaires en développement et à apporter à ces États des services d'appui et consultatifs importants pour faire progresser l'application de la Stratégie de Maurice. Le Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement a tenu des réunions dans le but de promouvoir auprès des organismes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement et d'autres partenaires une approche mieux coordonnée et plus éclairée de l'application de la Stratégie de Maurice. Les consultations en prévision du processus d'examen de Maurice ont commencé.

32. Les préparatifs se poursuivent en vue de la reconfiguration et de l'expansion dynamique du site Web du Groupe des petits États insulaires en développement, le SIDSNet. Avec le soutien de l'Espagne, le Département des affaires économiques et sociales a lancé récemment un projet intitulé « Création de capacités grâce à une gestion renforcée des savoirs, au transfert de technologies et à la coopération technique sur les petits États insulaires en développement », qui impliquera une révision complète du site Web de manière à fournir une gamme élargie de services améliorés aux petits États insulaires en développement et à l'ensemble de la communauté internationale.

33. Le SIDSNet a été conçu pour améliorer sensiblement l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les petits États insulaires en développement afin de mener des activités de plaidoyer fondées sur l'information, d'aider à mieux comprendre les défis auxquels ces États sont confrontés et d'en promouvoir la prise de conscience par la communauté internationale. Le SIDSNet visait également à offrir la possibilité d'établir des contacts réguliers entre les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée, de la mer de Chine méridionale, des Caraïbes et du Pacifique de manière à intensifier les échanges interrégionaux, à renforcer les capacités nationales par l'éducation des parties prenantes, par la mobilisation des experts des petits États insulaires en développement et par des mesures propres à faciliter la recherche, la collecte de données et l'échange d'informations sur les meilleures pratiques. La refonte du site Web devrait être terminée à temps pour en permettre le lancement lors de la réunion d'examen de haut niveau prévue en septembre 2010.

34. Dans le cadre du projet de développement des capacités du Groupe des petits États insulaires en développement sera créé un programme de formation virtuelle, assurée par le Consortium des universités des petits États insulaires en développement. Ce programme permettra aux ressortissants de ces petits États d'accéder plus facilement aux études supérieures et introduira en outre des modules de formation à des techniques spécialisées, à l'intention des praticiens et des décideurs locaux. S'il est mis en œuvre avec succès, ce programme devrait aboutir à un développement substantiel des capacités humaines et institutionnelles de ces États.

35. Le Département des affaires économiques et sociales a continué d'offrir son assistance aux 14 petits États insulaires en développement du Pacifique en vue de renforcer leurs capacités, notamment institutionnelles, par le biais d'un projet d'appui à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable. Depuis son inauguration, ce projet a facilité l'examen de stratégies nationales et sectorielles de développement ainsi qu'un vaste échange de données d'expérience sur la prise de

décisions stratégiques et sur une approche participative du processus décisionnel. Le Département propose de travailler en collaboration avec le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, aux Fidji, pour améliorer la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable dans la région et assurer ainsi la prise en compte des préoccupations relatives au développement durable dans la planification nationale.

D. Collaboration avec le système des Nations Unies

36. Les fonds, les programmes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies ont continué d'appuyer activement l'application de la Stratégie de Maurice et participé aux activités du Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement, au côté des commissions régionales compétentes.

37. La mise en œuvre du Programme de travail sur la diversité biologique insulaire, adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, continue d'apporter une contribution importante à l'application de la Stratégie de Maurice, en particulier dans des domaines comme la lutte contre l'invasion d'espèces allogènes, la protection et l'utilisation efficace des savoirs traditionnels et le renforcement des capacités nécessaires à la protection de la biodiversité insulaire. Les préparatifs en vue de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, prévue pour 2010, sont en cours. À cette occasion, la Conférence des Parties devrait adopter un nouveau plan stratégique pour la Convention sur la diversité biologique et convenir d'un objectif en matière de biodiversité pour après 2010. Des dispositions sont en train d'être prises en vue de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la biodiversité à sa soixante-cinquième session, pour célébrer l'Année internationale de la biodiversité en 2010. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a continué d'apporter son appui au Partenariat mondial pour les îles.

38. Le Programme de l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) continue de promouvoir activement la mise en œuvre du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres se rapportant à la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes.

39. Un contrôle et une évaluation des récifs coralliens ont été effectués dans l'ensemble des Caraïbes, et un instrument d'évaluation économique des récifs coralliens a été élaboré par le PNUE en collaboration avec le World Resources Institute.

40. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est préoccupée de la gestion et de la conservation des ressources aquatiques, de l'utilisation, de la commercialisation et du commerce des produits de la pêche et du développement des politiques relatives aux pêches. Il s'agit surtout d'encourager une gestion responsable du secteur de la pêche aux niveaux mondial, régional et national; de favoriser une meilleure contribution d'une pêche et d'une aquaculture responsables aux ressources vivrières mondiales et à la sécurité alimentaire; et d'assurer au plan mondial un suivi et une analyse stratégique de la pêche, en donnant la priorité au développement de bases de données et à l'analyse de l'information.

41. Le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique s'efforce d'appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Cet effort sera combiné avec un programme d'appui au suivi de l'application de la Stratégie de Maurice par le biais d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement. La CESAP collabore avec les organisations régionales du Pacifique, compte tenu de l'importance qui s'attache aux stratégies nationales de développement durable en tant que mécanisme essentiel pour l'application de la Stratégie de Maurice.

42. Dans ce même contexte, le Département des affaires économiques et sociales a programmé pour octobre 2009 une réunion d'un groupe d'experts sur la prise en compte de la Stratégie de Maurice par les petits États insulaires en développement. Les stratégies visant à intégrer la Stratégie de Maurice dans les politiques et programmes nationaux constitueront aussi un élément important des examens nationaux et régionaux.

43. Des progrès importants ont été accomplis vers l'activation du mécanisme de coordination régionale pour surveiller l'application de la Stratégie de Maurice dans la région des Caraïbes, sous la direction du siège sous-régional de la Commission des Nations pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). La CEPALC convoquera la prochaine réunion du mécanisme de coordination régionale en septembre 2009 pour traiter la question des préparatifs en prévision de l'examen de la Stratégie de Maurice et poursuivre le suivi régulier de l'application de cette stratégie.

E. Soutien régional et international

44. Les organisations régionales et internationales ont accordé une attention particulière au renforcement des capacités des petits États insulaires en développement dans divers secteurs et diverses disciplines afin d'améliorer l'élaboration de politiques et la prise de décisions au niveau national.

45. L'un des domaines faisant l'objet d'un effort concerté est le renforcement des capacités en matière de collecte de données et d'analyse statistique des petits États insulaires en développement. Il est apparu de plus en plus évident que le renforcement des capacités statistiques permettra de mieux mesurer et contrôler les progrès accomplis, de quantifier les défis qui se posent actuellement, d'avoir une gestion axée sur les résultats et de prendre des décisions sur la base de données scientifiques. Les statistiques de qualité permettent également d'améliorer les activités de plaidoyer. Aussi, les petits États insulaires en développement ont-ils été activement associés à un certain nombre de programmes visant au renforcement de leurs capacités statistiques.

46. Un certain nombre d'organisations régionales et internationales sont associés à l'initiative Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), qui vise à appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement des statistiques et englobe une nouvelle approche stratégique de la planification statistique. À ce jour, des ateliers ont été tenus dans les régions du Pacifique et des Caraïbes, avec le soutien du secrétariat de la Communauté du Pacifique, du secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de la CEPALC, de la CESAP et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. La

CEPALC appuie également un programme visant à renforcer la capacité des bureaux statistiques nationaux dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, afin de les aider à surveiller, au niveau national, la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et à faire rapport à ce sujet.

47. En septembre 2009, le Département des affaires économiques et sociales organisera à la Barbade une réunion d'un groupe d'experts en vue de systématiser les indicateurs du développement durable pour pouvoir mesurer les progrès accomplis au titre des stratégies nationales de développement durable.

48. La question de disposer de meilleures capacités statistiques dans les petits États insulaires en développement fera donc l'objet d'une attention particulière au cours du processus d'examen à venir.

49. On notera également le lancement de la Fondation de l'élévation du niveau de la mer, qui mettra ses ressources et ses compétences au service des petits États insulaires en développement et des autres régions de faible élévation pour les aider à s'adapter face aux risques posés par les changements climatiques.

III. Mesures pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

50. La Stratégie de Maurice visait à attirer de nouveau l'attention de la communauté internationale et à inciter celle-ci à prendre de nouveaux engagements pour aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre la plateforme globale et multisectorielle en vue de promouvoir leur développement durable, selon ce que prévoit le Programme d'action de la Barbade. S'agissant de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, l'objectif restera le même, à savoir mobiliser du soutien pour aider les petits États insulaires en développement à relever leurs défis les plus urgents en matière de développement durable. Les efforts déployés par les petits États insulaires en développement eux-mêmes pour relever ces défis sont détaillés ci-après :

A. Mesures prises par les États Membres

1. Défis dans le domaine de l'environnement

a) Biodiversité

51. Les Seychelles, bien connues pour la richesse de leur biodiversité et par l'abondance des espèces endémiques, ont mis en œuvre avec succès un train de mesures pour garantir une meilleure protection de leur milieu naturel. Parmi celles-ci, on peut citer les interventions au plan politique, la sensibilisation et la mobilisation des communautés ainsi que le renforcement de leurs capacités. En 2005, par exemple, le Gouvernement a approuvé la politique nationale de conservation et de gestion des zones humides dans le but de les protéger et de les conserver « de façon à garantir, maintenant et dans l'avenir, l'utilisation raisonnable et durable de leurs fonctions et de leurs valeurs et à en tirer des bénéfices indirects ». Avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial, les Seychelles ont également mis en œuvre un projet intitulé « Intégrer la biodiversité dans les sites et secteurs de production », visant à introduire une méthode de gestion intégrée des

écosystèmes qui permette de préserver l'intégrité structurelle et fonctionnelle de leurs écosystèmes marins, côtiers et terrestres, sur les îles aussi bien granitiques que coralliennes. Les objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ont été systématiquement intégrés aux programmes, stratégies et activités des principaux secteurs de production nationaux.

52. Belize a mis l'accent sur le renforcement des lois régissant la conservation et l'utilisation des ressources biologiques des écosystèmes marins et terrestres, sur l'aménagement et la consolidation de quatre corridors biologiques nationaux, proposés dans le Projet de couloir biologique d'Amérique centrale, et sur la gestion active d'espèces sauvages vivant hors des zones protégées. Les îles Cook sont en train de créer une banque de gènes de la flore et de la faune marines, s'emploient à déterminer les effets spécifiques des changements climatiques sur les oiseaux, la flore et la faune et continuent à développer une base de données sur les applications traditionnelles et indigènes de la diversité biologique.

53. Malgré ces interventions, les écosystèmes fragiles des petits États insulaires en développement sont de plus en plus sujets à des dégradations et destructions dues essentiellement aux effets des changements climatiques. La biodiversité terrestre est menacée par la fréquence accrue des phénomènes climatiques extrêmes, qui déciment les forêts là où l'on trouve la plus grande diversité biologique. Une autre menace pour la biodiversité vient du réchauffement planétaire, qui pose des défis tels que l'invasion d'espèces allogènes.

b) *Récifs coralliens*

54. La biodiversité marine est également menacée. L'élévation de température de la surface des océans et l'augmentation de leur niveau d'acidité compromettent désormais la survie de la vie marine et des écosystèmes côtiers. Ce qui importe aux petits États insulaires en développement, c'est que les récifs coralliens se portent bien car ils rendent aux îles une série de services écosystémiques essentiels. Ils sont une source de biodiversité, de nourriture, de sable de plage et de matériaux de construction et font office de barrières naturelles le long des côtes. Ils offrent également un habitat à de nombreux mammifères marins et poissons de récifs et génèrent des revenus importants grâce aux activités touristiques telles que la plongée avec masque et tuba et la plongée autonome.

55. On dispose aujourd'hui d'une abondance d'éléments attestant que le réchauffement de la surface des océans a entraîné un blanchissement important des coraux; de fait, les épisodes importants de blanchissement des coraux au cours des 20 dernières années ont été associés à des périodes d'augmentation de la température des océans de 1 C. En 1998, par exemple, El Niño a provoqué des hausses de température de l'eau de mer comprises entre 1,5 et 2 C pendant plusieurs semaines. Ce phénomène s'est traduit par un blanchissement massif des coraux, entraînant une diminution de l'ordre de 99 % de certaines espèces coralliennes et des pertes économiques estimées à 91 millions de dollars. Selon des études récentes, il faut s'attendre, au cours des 30 à 50 prochaines années, à des phénomènes annuels de blanchissement dans les océans les plus tropicaux¹.

¹ Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, *Vulnerability and adaptation to climate change in small islands developing States*, 2006, document de fond de la réunion d'experts sur l'adaptation des petits États insulaires en développement.

56. Les interventions des petits États insulaires en développement ont consisté pour l'essentiel à réduire le plus possible le stress anthropique subi par les récifs coralliens, de manière à faciliter leur adaptation naturelle aux changements climatiques. Aux Maldives, parmi les dispositions qui ont été prises, on peut citer notamment les études réalisées sur les mesures requises pour améliorer le processus d'adaptation naturelle des récifs et sur diverses formes de stress anthropique telles que la pêche récifale, le tourisme, la mise en valeur des terres et d'autres activités de développement qui affectent la croissance et le fonctionnement des récifs coralliens. La Jamaïque a encouragé les études sur les récifs coralliens ainsi que leurs relevés cartographiques, mis sous surveillance le développement du littoral et la construction dans les zones côtières, qui risquent de contribuer à la destruction des récifs coralliens, et élaboré des directives relatives à la collecte et à l'exportation de matériaux coralliens. Les États fédérés de Micronésie ont élaboré un programme communautaire durable de protection des récifs coralliens et introduit, au plan national, un écolabel d'agrément pour leur protection, qu'ils accordent aux industries et entreprises du secteur privé qui prennent des mesures spécifiques pour se conformer aux critères de protection de ces écosystèmes. Ils ont aussi créé des zones marines protégées pour lesquelles sont prévus les prélèvements coutumiers de ressources récifales.

c) *Foresterie*

57. Les ressources forestières rendent aussi des services écosystémiques essentiels aux petits États insulaires en développement, notamment la préservation de leur milieu naturel et la protection des espèces endémiques, dont des plantes indigènes utilisables à des fins médicales. Malheureusement, le secteur forestier est extrêmement sujet à des incendies en période de sécheresse. Ce danger est considéré comme l'un des principaux obstacles à la croissance forestière. Dans plusieurs îles, l'érosion côtière due à l'élévation du niveau de la mer et aux changements climatiques a également provoqué la destruction de zones boisées dans les basses terres du littoral.

58. Les Samoa ont créé et développé la capacité de réponse opérationnelle des communautés locales pour prévenir et atténuer les incendies de forêt et pour intervenir en cas d'urgence; renforcé le dispositif d'alerte avancée et les systèmes consultatifs et de contrôle au niveau communautaire; et amené la communauté à prendre davantage conscience de la nécessité de reboiser les zones basses du littoral et les zones forestières de l'intérieur. Les Tonga ont introduit un programme de reboisement consistant à replanter des cocotiers en remplacement de ceux qui sont abattus par les fermiers, ainsi que des programmes visant à éduquer les communautés d'exploitants et le public au rôle des arbres et aux conséquences de leur abattage dans les zones côtières. Les Bahamas sont en train d'évaluer les effets de la salinisation des sols et de l'élévation des niveaux hydrostatiques sur la croissance et la biodiversité des pinèdes et des bois taillis.

59. Les forêts de mangrove sont une autre ressource côtière importante. Elles font office de puits de nutriments et offrent une protection contre les ondes de tempête, les marées et l'intrusion de parasites et d'espèces envahissantes. Elles sont également une source importante de produits du bois. Les mangroves sont désormais soumises à un stress croissant du fait d'une exploitation excessive qui réduit leur résilience à la montée du niveau des eaux. Antigua-et-Barbuda est en train de perdre son écosystème mangrovier à un rythme moyen de 1,5 à 2 % par an. Si l'on

extrapole à partir de l'élévation actuelle du niveau de la mer, à savoir 3 à 4 millimètres par an, la mangrove aura totalement disparu à Antigua-et-Barbuda d'ici à 2075. De même, on estime qu'une élévation du niveau de la mer de 1 mètre anéantirait complètement les zones humides à végétation de mangrove de Port-Royal (Jamaïque).

d) *Protection des zones côtières*

60. Les communautés côtières des petits États insulaires en développement sont confrontées à de nombreux défis, notamment la forte densité démographique, la surexploitation des ressources naturelles côtières pour les activités du tourisme, l'extraction excessive de matériaux inertes comme le sable et les pierres, et l'intrusion d'eau salée. Ces problèmes sont aggravés par les effets des changements climatiques. De nombreux écosystèmes côtiers sont particulièrement exposés : les marécages d'eau salée, les mangroves, les zones humides côtières, les plages sablonneuses ainsi que les récifs et atolls coralliens. Une aggravation des stress climatiques et anthropiques auxquels sont soumis ces écosystèmes aurait des effets néfastes sur les petits États insulaires en développement.

61. Les réponses apportées par des petits États insulaires en développement comme les îles du Cap-Vert ont notamment consisté à investir dans des activités de conservation et de protection sur le terrain et à promouvoir des études sur l'extraction durable de matériaux inertes dans les zones côtières. Les Fidji ont approfondi toute une série d'options de protection du littoral, notamment les options déjà appliquées au niveau communautaire, et se sont fortement intéressées aux politiques foncières qui préconisent que les établissements humains soient aménagés loin des zones basses littorales. Elles ont également exploré la possibilité d'utiliser des récifs artificiels pour améliorer la protection côtière et promouvoir une plus grande diversité biologique. La République dominicaine a introduit des mesures propres à réduire la pollution domestique et industrielle dans les zones côtières et à protéger la flore et la diversité biologique du littoral.

2. Défis économiques

a) *Tourisme*

62. Les principales activités économiques de nombreux petits États insulaires en développement, notamment le tourisme, sont concentrées sur le littoral. La détérioration du milieu naturel, aggravée par des facteurs tels que l'élévation du niveau de la mer, entraînera une diminution des avantages tirés du tourisme, un secteur qui perdra sa ressource naturelle la plus précieuse. Autre grand sujet de préoccupation, les dommages causés aux hôtels du littoral, qui se solderont par un accroissement important des frais de maintenance.

63. La Barbade a introduit une politique nationale du tourisme orientée vers le développement durable de ce secteur d'activité. Cette politique comprend des mesures visant à atténuer les effets néfastes des changements climatiques et à préserver la qualité du tourisme en tant que produit. Saint-Kitts-et-Nevis est en train d'élaborer des politiques environnementales et de faire appliquer les réglementations relatives à l'environnement, notamment les règlements de la construction, pour les activités du tourisme qui intègrent des mesures d'adaptation aux phénomènes liés au changement climatique tels que les inondations du littoral, l'action plus forte des vagues et l'érosion accrue des côtes, et veille à ce que

l'amplitude accrue des ondes de tempête et l'élévation des niveaux hydrostatiques soient prises en compte lors de la construction et de l'aménagement de nouvelles stations touristiques. La Dominique a créé une base de données fiables permettant de contrôler l'impact de l'actuelle variabilité du climat et dressé de nouvelles cartes des dangers, qui définissent les effets des changements climatiques dans les zones vulnérables et aident à façonner la stratégie pour une utilisation durable des terres et pour le développement du tourisme. Antigua-et-Barbuda s'est concentrée sur le relevé cartographique des risques afin d'identifier les zones les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

b) *Fonds de pêche*

64. Les petits États insulaires en développement disposent d'une grande diversité de ressources marines, d'une importance vitale pour leur population en tant que principale source de nourriture, et pour leur économie en tant que source de recettes d'exportations. Le réchauffement planétaire peut entraîner la migration d'espèces d'une zone économique exclusive vers une autre. Ainsi, pendant les années où se sont manifestés El Niño et La Niña, les changements observés dans les schémas de migration des populations de poisson et dans la profondeur à laquelle elles vivent ont considérablement affecté leur répartition et, notamment, les disponibilités de thon aux Maldives et dans d'autres îles. Comme la pêche contribue à raison de 10 % au produit intérieur brut de nombreux petits États insulaires en développement, un accroissement de phénomènes similaires pourrait entraîner une réduction importante des revenus nationaux tirés notamment des recettes d'exportations, des licences de pêche et des services fournis par les autorités portuaires.

65. La Dominique a réagi en s'appliquant à renforcer la capacité du personnel des pêcheries à évaluer les effets des changements climatiques et à planifier leur adaptation, en dispensant au personnel technique une formation dans le domaine de la modélisation climatique, en multipliant les contrôles de pêche à l'intérieur de la zone économique exclusive des pays et en encourageant l'armement des bateaux pour la pêche hauturière. Les Tuvalu ont créé des programmes communautaires de préservation des écosystèmes marins extrêmement vulnérables, identifié les zones à préserver en priorité, dressé un inventaire des ressources marines pour chaque communauté locale et intégré les pratiques traditionnelles et modernes de conservation. Les Seychelles ont amélioré leur politique de gestion des fonds de pêche par la délivrance de licences, par le contrôle des captures, par la reconstitution des habitats côtiers indispensables à la survie des fonds de pêche et par la promotion de programmes éducatifs concernant les fonds de pêche, principalement à l'intention des pêcheurs.

c) *Énergie*

66. La dépendance énergétique est l'un des principaux facteurs de vulnérabilité économique pour la plupart des petits États insulaires en développement. La question de l'accès à des services énergétiques modernes et fiables est importante pour les communautés insulaires rurales et reculées. Les petits États insulaires en développement ont été de plus en plus nombreux à opter en faveur de formes d'énergie nouvelles pour répondre à leurs besoins énergétiques. Sao Tomé-et-Principe est en train de construire des stations hydroélectriques dans des zones rurales et d'introduire également l'énergie solaire, éolienne et de biomasse. Le Guyana continue de promouvoir la production mixte d'énergie tirée de la biomasse

dans l'industrie sucrière, la riziculture et la foresterie, met en place des microsystèmes et des mini-stations hydroélectriques et acquiert des machines et équipements à faible consommation de carburant.

67. Maurice a réduit sa dépendance par rapport aux combustibles fossiles tout en développant l'utilisation d'énergies nouvelles et renouvelables et s'est focalisée, d'une part, sur l'abaissement de la consommation grâce à l'efficacité énergétique du côté de la demande et à des programmes et incitations axés sur la conservation et, d'autre part, sur l'octroi d'un régime préférentiel pour l'importation des appareils électroménagers à faible consommation d'énergie. Environ 15 % des besoins énergétiques de l'île sont couverts par la bagasse, et cette proportion devrait croître dans les années à venir.

68. À la Barbade et à Antigua-et-Barbuda, des incitations publiques ont encouragé l'installation avec succès de 35 000 chauffe-eaux solaires. L'énergie hydraulique est utilisée pour la production d'électricité dans des îles comme Fidji, la Jamaïque, les îles Salomon, Samoa et Vanuatu, la Dominique et Haïti.

3. Défis dans le domaine social

a) *Les effets du changement climatique sur la sécurité humaine*

69. La montée du niveau de la mer risque de compromettre la survie des petits États insulaires en développement de très faible élévation. En outre, on dispose d'éléments selon lesquels la montée du niveau de la mer peut entraîner la submersion d'îles entières et, partant, la perte de l'intégrité territoriale, de terres, de la souveraineté et de l'identité nationale et culturelle.

70. Sao Tome-et-Principe prend actuellement des mesures pour permettre aux communautés locales de s'adapter aux changements climatiques en réduisant leur exposition aux inondations marines et fluviales. Elles consistent à déplacer des habitations ou à en construire de nouvelles pour les communautés vivant dans des zones particulièrement exposées. À Kosrae, l'un des quatre États faisant partie des États fédérés de Micronésie, environ 70 % des habitants et des infrastructures sont situés dans les zones basses du littoral et, de ce fait, très exposés aux changements climatiques et à la montée du niveau de la mer. Pour remédier à cette vulnérabilité, l'État de Kosrae a engagé un vaste programme de construction visant à accroître la capacité de la route principale reliant le village de Walung au reste du pays. Cette nouvelle route améliorera considérablement la capacité d'adaptation ainsi que la sécurité de la population locale en offrant des options de retraite viables en cas d'urgence.

71. Les Maldives se sont employées essentiellement à réduire la vulnérabilité de leurs îles aux risques actuels et futurs liés aux changements climatiques en réalisant des études techniques et d'ingénierie détaillée afin d'identifier les options de protection côtière. Les îles Palau ont mis l'accent sur la construction de maisons et autres bâtiments à l'épreuve des typhons, en combinant leur conception structurelle avec l'emploi de matériaux de construction appropriés.

72. Saint-Vincent-et-les Grenadines ont révisé et renforcé leur loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, faisant du plan d'occupation des sols une priorité et préconisant en la matière des mesures saines dans le cadre des efforts d'adaptation pour prévenir l'érosion des plages et le recul des rivages. Parmi les autres mesures d'adaptation, on peut citer le renforcement des règlements de la construction,

l'instauration d'un certificat de conformité pour s'assurer que les normes de construction ont été respectées, et la mise au point de méthodes d'évaluation détaillée de la vulnérabilité, comme base pour déterminer à quel usage les sols sont appropriés et établir un relevé cartographique des dangers.

b) *Infrastructures*

73. Les îles Samoa ont centré leurs efforts sur la mise en œuvre de plans d'aménagement d'infrastructures côtières pour accroître la résilience des zones extrêmement vulnérables et amener la population locale à mieux prendre conscience des dangers propres au littoral. Dans les Îles Cook, un projet pilote visera essentiellement à améliorer la protection de l'aéroport de Manihiki, côté océan, contre l'impact d'ondes de tempête probables. Les interventions prévues aux fins du projet consisteront notamment à réaménager la piste, à construire un système de drainage avec des drains latéraux pour permettre l'écoulement des eaux pendant les fortes tempêtes et empêcher le débordement des vagues, à protéger la face maritime de l'aéroport par la construction de murs et à augmenter l'épaisseur du tarmac pour accroître sa résistance aux fortes chutes de pluie.

74. Les Maldives ont mis l'accent sur des constructions de meilleure qualité et plus solides afin d'accroître la résilience des communautés insulaires aux changements climatiques. Parmi les mesures prises, on peut citer l'introduction de méthodologies et directives relatives à la construction de bâtiments plus résistants, ainsi que la diffusion de documents de sensibilisation de l'opinion à la nécessité de concevoir des constructions plus résistantes. Les Bahamas prennent actuellement des mesures importantes visant à améliorer les infrastructures côtières et à renforcer la conception des digues, des viaducs et des ponts.

c) *Santé*

75. La santé est de plus en plus reconnue comme un élément déterminant du développement durable. Des études ont montré que le changement climatique risque de compromettre la santé humaine dans les petits États insulaires en développement. Des études réalisées à la Grenade, par exemple, ont permis de mettre en évidence une corrélation entre l'incidence de la conjonctivite virale, de la grippe et de la gastro-entérite et les précipitations annuelles. L'incidence croissante des maladies à transmission vectorielle telles que la dengue, le paludisme et les troubles respiratoires est particulièrement préoccupante. L'incidence accrue des maladies liées au mode de vie, notamment le VIH/sida, l'hypertension et le diabète, est également un sujet d'inquiétude. Ces dernières maladies sont la cause d'un taux de mortalité disproportionné parmi les groupes d'âges qui constituent la main-d'œuvre des petits États insulaires en développement. Les problèmes accrus de santé publique ont une incidence directe sur la productivité de ces pays.

76. Au Suriname, on s'est intéressé à la manière d'enrayer l'augmentation probable de l'incidence des maladies hydriques et des maladies à transmission vectorielle. Les programmes existants de lutte et de surveillance épidémiologiques seront donc améliorés grâce à la collaboration avec des organismes compétents opérant à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Des programmes pertinents et permanents seront mis en place pour combattre efficacement et éradiquer le paludisme, la dengue et la fièvre jaune. Il est également prévu de lancer des

programmes de lutte et de prévention pour empêcher la résurgence de maladies infectieuses telles que la coqueluche.

77. Aux Îles Salomon, des manuels et des guides relatifs à l'incidence du paludisme et aux changements climatiques seront élaborés, et des programmes communautaires de sensibilisation à la santé publique et aux changements climatiques mis en œuvre. Les femmes et des enfants seront formés aux questions sanitaires, à la prévention de maladies, aux risques de contamination des sources d'eau et aux mesures d'assainissement pendant et après les catastrophes liées au climat. L'Institut de formation et de recherche des Îles Salomon (SIMTRI) est en train de préparer un manuel sur le climat et l'incidence du paludisme pour aider les responsables sur le terrain à planifier leurs opérations en fonction des conditions météorologiques.

78. Les Comores s'efforcent de réduire le nombre de vecteurs du paludisme. Parmi les mesures prises, on peut citer l'élimination des abris de larves à l'intérieur et autour des maisons, la réduction de la prolifération des moustiques dans les conduites d'eau en y introduisant des poissons mangeurs de larves; des mesures d'éducation et de mobilisation des communautés pour promouvoir des comportements permettant de prévenir et de combattre le paludisme; et l'encouragement à distribuer et utiliser des moustiquaires.

d) *Sécurité alimentaire*

79. L'augmentation des coûts afférents aux importations de produits alimentaires et énergétiques reste l'un des principaux sujets de préoccupation dans le contexte du développement rural. La dégradation des sols, la production de biocarburants, les inondations et les effets imminents des changements climatiques dans les petits États insulaires en développement risquent également de réduire leur sécurité alimentaire. La production alimentaire est également entravée par la rareté des terres, les maigres ressources énergétiques, les faibles moyens technologiques et l'insuffisance des investissements et des capacités des petits États insulaires en développement. Parmi les efforts déployés par ces États, il convient de citer les programmes régionaux de sécurité alimentaire et de réduction de la vulnérabilité, visant à renforcer la viabilité de la foresterie, de la pêche et de l'agriculture.

80. À Kiribati, on s'oriente vers le développement de l'agriculture biodynamique. Divers systèmes de compostage pour des cultures maraîchères et arboricoles éprouvées ont été mis en place et ont fait l'objet d'une démonstration à l'intention des exploitants de pépinières sur des îles reculées. Pour encourager l'agriculture biodynamique aux fins de l'alimentation des ménages, des outils simples ont été achetés et distribués aux exploitants à des prix abordables. Par ailleurs, le traitement agroalimentaire, la commercialisation et de nouvelles initiatives seront facilités et encouragés. Des banques de gènes pour plantes de grande culture et pour d'autres plants, notamment ceux qui sont devenus rares, seront tenues sur chacune des îles reculées, qui pourront s'y fournir.

81. Aux Fidji, il est prévu d'élaborer de nouveaux types de réseau de drainage pour tenir compte des changements survenus dans les régimes de précipitations. Ils renforceront la résilience des cultures industrielles hautement appréciées et plantées en basse terre aux effets actuels et futurs des précipitations extrêmes, qui risquent de causer des inondations ou des sécheresses. Grâce à cette initiative, des infrastructures résistantes au climat, renforcées et durables seront mises en place

pour assurer le drainage et la protection contre les inondations dans les zones d'exploitation en basse terre.

IV. Conclusions

82. **Les petits États insulaires en développement conjuguent leurs efforts pour mettre en œuvre les bonnes politiques et les stratégies d'adaptation permettant de remédier à leur vulnérabilité et de renforcer leur résilience au plan national. On s'attend à ce que le processus d'examen à venir encourage un examen approfondi et une évaluation précise des vulnérabilités économiques, sociales et environnementales, actuelles et émergentes, des petits États insulaires en développement et leur offre l'occasion de démontrer les succès qu'ils ont obtenus, mais aussi l'insuffisance chronique de moyens qui mine leurs efforts pour aller de l'avant sur la voie du développement durable ou pour réagir aux chocs exogènes. L'augmentation du soutien apporté par la communauté internationale, notamment par l'octroi de financements à des conditions préférentielles, par le transfert de technologies et par l'aide au renforcement des capacités, contribuera à faire aboutir les efforts des petits États insulaires en développement pour parvenir au développement durable.**

83. **Les préparatifs en prévision de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice se poursuivent, avec la forte implication et l'engagement déterminé des partenaires du système des Nations Unies et des organisations régionales, et avec le soutien de la communauté internationale. Enfin, le succès du processus d'examen passe par une fructueuse collaboration entre les petits États insulaires en développement et la communauté internationale.**

84. **La participation la plus complète de tous les États Membres, du système des Nations Unies, des organisations internationales et de la société civile est vivement encouragée, car il s'agit de garantir le succès de cette réunion d'examen de haut niveau au cours de laquelle seront évalués les progrès de l'action menée par les petits États insulaires en développement pour renforcer la capacité indigène à remédier à leur vulnérabilité et permettre aux participants de déterminer comment servir au mieux les intérêts d'États Membres grâce au soutien indéfectible de la communauté internationale.**

85. **Il est également prévu que la concomitance de plusieurs processus d'examen importants et complémentaires en 2010, portant notamment sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, sur la diversité biologique et sur les pays les moins avancés, donnera lieu à des débats encore plus nourris et permettra d'obtenir des résultats importants lors de l'examen de la Stratégie de Maurice.**